

Évaluation des compétences linguistiques pour la profession enseignante (ECLPE)

Politique sur les mesures d'adaptation

Promesse de Parcours vers l'enseignement Canada

Parcours vers l'enseignement Canada (« **Parcours** ») déploie tous les efforts pour offrir à toutes les candidates et tous les candidats la même chance d'accéder à ses services, de les utiliser et d'en bénéficier.

L'Évaluation des compétences linguistiques pour la profession enseignante (« **ECLPE** » ou le « **test** ») est administrée à distance, avec surveillance en direct. Des fonctionnalités d'accessibilité intégrées vous sont offertes au cours de l'ECLPE et pendant que vous vous préparez à celle-ci. Vous pouvez également prendre diverses mesures pour veiller à ce que votre environnement de test réponde à vos besoins. Si, en raison d'un handicap ou d'un besoin spécial, vous faites face à un obstacle qui ne peut être aplani par ces mesures, vous pouvez demander une mesure d'adaptation. Une fois le handicap ou le besoin spécial établi, Parcours s'engage à offrir des mesures d'adaptation raisonnables, lorsque celles-ci n'imposent pas de contrainte excessive.

Fonctionnalités d'accessibilité intégrées dans l'ECLPE

Parce qu'elle est administrée à distance, l'ECLPE comporte des fonctionnalités d'accessibilité intégrées. Tout en reconnaissant l'évolution constante de la technologie d'aide et des plateformes, Parcours s'efforce de respecter les critères du niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAB) 2.1.

Certaines fonctionnalités d'accessibilité sont offertes à l'ensemble des personnes participant au test, telles que l'utilisation d'un clavier si celle d'une souris est impossible ou le sous-titrage professionnel en français et en anglais pour toutes les vidéos de formation sur l'ECLPE.

D'autres fonctionnalités sont réservées aux personnes qui nécessitent une mesure d'adaptation en raison d'un handicap ou d'un besoin spécial établi. La procédure à suivre pour demander une telle mesure d'adaptation est expliquée plus loin.

Mesures à prendre par les personnes participant au test pour veiller à ce que leur environnement de test réponde à leurs besoins

Il vous incombe de veiller à ce que votre technologie et votre environnement de test répondent aux exigences de Parcours pour les tests à distance telles que décrites dans la section « Exigences en matière de tests à distance » dans le document [Évaluation des compétences linguistiques pour la profession enseignante \(ECLPE\) : Information pour les personnes participant au test](#). Nous vous encourageons donc fortement à tester, dans le l'échantillon de test accessible sur XpressLab, sur lequel vous passerez le test, les fonctionnalités d'accessibilité que vous comptez utiliser pendant l'ECLPE. Veuillez également prendre le temps de lire la section « Code de conduite des personnes participant au test » dans le document [Évaluation des compétences linguistiques pour la profession enseignante \(ECLPE\) : Information pour les personnes participant au test](#).

Vous pouvez également prendre diverses mesures pour que votre environnement de test réponde à vos besoins, par exemple, en veillant à ce qu'il soit physiquement accessible et exempt de distractions.

Vous pouvez aussi modifier l'éclairage, à condition que la personne chargée de la surveillance puisse clairement vous voir et distinguer facilement les traits de votre visage tout au long du test.

Demandes de mesure d'adaptation

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation pendant l'ECLPE en raison d'un handicap ou d'un besoin spécial, vous devez soumettre [le formulaire de demande de mesure d'adaptation](#) le plus tôt possible avant la date fixée pour votre test, de manière à éviter les retards. Dans la mesure du possible, votre demande de mesure d'adaptation devrait être envoyée au moins un mois avant la date fixée pour votre test. Votre demande doit être accompagnée d'un document d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé précisant clairement la nature de votre handicap et vos limitations actuelles.

Parcours utilisera les renseignements personnels, les renseignements sur votre santé et les documents connexes que vous fournirez dans le seul but d'évaluer votre demande de mesure d'adaptation et d'y donner suite. Si votre demande de mesure d'adaptation est approuvée, Parcours en divulguera les détails à la personne chargée de la surveillance pour qu'elle puisse y donner suite.

Si vous ne fournissez pas les renseignements requis ou les documents à l'appui de votre demande, Parcours risque d'être incapable d'évaluer correctement votre demande et de devoir par conséquent la rejeter. Parcours conservera les renseignements personnels fournis dans votre demande de mesure d'adaptation conformément à sa politique de confidentialité. La politique de confidentialité de Parcours est publiée à <https://parcoursverslenseignement.ca/privacy-policy>.

Lorsque les circonstances le justifient, Parcours peut accorder, entre autres mesures d'adaptation :

- un délai supplémentaire;
- des pauses prévues;
- la programmation du test à une heure précise de la journée;
- l'utilisation d'un logiciel de conversion de texte en parole (lecteur d'écran) pendant l'ECLPE;
- le recours à une lectrice ou un lecteur (personne chargée de lire les questions à la personne participant au test);
- l'utilisation d'un logiciel de conversion de parole en texte (commande vocale/fonctionnalité parole-texte) pendant l'ECLPE;
- le recours à un scribe (personne chargée d'écrire les réponses de la candidate ou du candidat).

Parcours accuse réception des demandes de mesure d'adaptation dans un délai de 3 jours ouvrables et rend généralement sa décision dans un délai de 7 à 10 jours ouvrables après l'envoi de l'accusé de réception. Ce second délai pourrait toutefois changer si Parcours avait besoin de renseignements ou de documents supplémentaires à l'appui de votre demande de mesure d'adaptation. Par conséquent, **nous vous encourageons fortement à soumettre votre demande de mesure d'adaptation le plus tôt possible.**

Parcours avisera également votre surveillante ou surveillant de cette mesure d'adaptation pour prévenir les malentendus ou les problèmes pendant le test. Selon la nature de cette mesure, la date ou l'heure de votre test pourraient devoir être modifiées. Veuillez envoyer votre demande de mesure d'adaptation avec la documentation requise au moins un mois avant la date fixée pour votre test. Si Parcours change la date de votre test, il n'y aura aucuns frais supplémentaires. Cependant, si vous souhaitez reporter ou annuler votre test, vous devez le faire au moins **15** jours ouvrables avant la date fixée pour votre test, sans quoi vous pourriez devoir payer des frais supplémentaires. Veuillez lire la politique de Parcours sous « Inscription, report, annulation » (dans le document [Évaluation des compétences linguistiques pour la profession enseignante \[ECLPE\] : Information pour les personnes participant au test](#)).

Si votre demande de mesure d'adaptation est refusée, Parcours vous fournira une brève explication par écrit.